Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260916-CM26_07005-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY
N°CM/26-07005

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 16
Votants	= 19

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2026

Prolongation de la convention d'occupation temporaire du domaine public- 1 rue de Kerlouan.

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marilène BACK, Sandrine FLOCH et Jean-Marie TRÉHORET donnent respectivement procuration à Vanessa FLAUX, Isabelle HERFELD et Jean-François DELAPRÉ
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Vanessa FLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Vanessa FLAUX, adjointe en charge du cadre de vie, du développement économique de de l'urbanisme rappelle que par délibération en date du 5 juin 2026, le conseil municipal a accepté de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public privé communale avec Mme Carine TROADEC de la maison, propriété de la commune située au 1 rue de Kerlouan pendant la période du 6 juin au 14 septembre 2026, pour un montant de 500 € TTC mensuel

Mme TROADEC Carine, propriétaire de la station Volubile, a demandé une prolongation jusqu'au 30 septembre dans les mêmes conditions que celles prévues dans la première convention (voir annexe 1).

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* des suffrages exprimés, *par 19 voix pour,*

Article 1 : Accepte de prolonger la convention d'occupation temporaire du domaine public privé communale avec Mme Carine TROADEC de la maison, propriété de la commune située au 1 rue de Kerlouan pendant la période du 15 au 30 septembre 2026. Elle devra donc s'acquitter pour le mois de septembre de la somme de 500 € TTC.

À Guissény, le 16 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

La secrétaire de séance,
Vanessa FLAUX